

L'Anse-Saint-Jean, le 10 août 2026.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulés pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

Annick Boudreault, Directrice générale / Greffière-trésorière

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 10 août 2026 à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur André Simard, maire.

Sont présents : Monsieur André Simard
 Monsieur Éric Thibeault
 Monsieur Yvan Côté
 Monsieur Claude Bouchard

Sont absents : Monsieur Jean-Daniel Jacques
 Monsieur Alain Simard
 Monsieur Daniel Corbeil

209-2026
OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QU'il y a quorum;

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que monsieur le maire, Monsieur André Simard, déclare la séance ouverte.

210-2026
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 juillet 2026 à 19 h 00.
- 4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**
 - 4.1 Acceptation des comptes et paiements directs de juillet 2026
- 5. RENOUELEMENT DES PETITES CAISSES**
- 6. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**
- 7. ADMINISTRATION**
 - 7.1 Autorisation de paiement de la compensation financière exigée par le ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs dans le cadre du projet d'adaptation aux changements climatiques du Camping de L'Anse.
 - 7.2 Nomination du maire suppléant pour la période de septembre à décembre 2026.

- 7.3 Attribution d'une commandite pour le club de compétition de ski du Mont-Édouard pour l'année 2026-2027.
- 7.4 Demande au gouvernement du Québec de conclure une entente avec Logement, Infrastructures et Collectivités Canada (LICC) en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (Loi M-30).
- 7.5 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 26-455 instituant un Programme de crédit de taxes d'aide financière pour les entreprises privées et abrogeant le Règlement 26-453.
- 7.6 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 26-456 sur la gestion contractuelle.

8. TRAVAUX PUBLICS

- 8.1 Octroi d'un mandat au Groupe Eurêko ! pour la végétalisation des rives du Saguenay - secteur est du Camping municipal de L'Anse-Saint-Jean.
- 8.2 Octroi d'un contrat de services professionnels à APICA Consultants pour une étude de la station de pompage d'eau potable située au 61, rue des Côteaux.
- 8.3 Octroi d'un contrat de services professionnels à la firme Côté Jean et Associés pour la modification des tiges d'ancrage des quais flottants municipaux.
- 8.4 Embauche de Monsieur Jean-François Houde au poste de directeur des travaux publics.
- 8.5 Autorisation d'utilisation temporaire d'une parcelle de terrain au bénéfice du Ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le remplacement du ponceau P-02422 du ruisseau Patrice Fortin sur la rue des Côteaux.
- 8.6 Autorisation de réaliser les travaux d'installation de fils chauffants sur les conduites d'aération des étangs aérés du Village.

9. URBANISME

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Démarche de financement auprès de MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre du programme de bonification de l'animation dans les bibliothèques publique du territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

12. VARIA

13. RAPPORT DES COMITÉS ET INFORMATIONS

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

211-2026

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 JUILLET 2026 À 19 H 00

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du conseil municipal a reçu 72 heures avant la tenue de la présente séance une copie du procès-verbal de la séance régulière du 6 juillet 2026 à 19 h 00;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 6 juillet 2026 à 19 h 00.

212-2026

ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS DE JUILLET
2026

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer du mois de juillet 2026 au montant de 364 337.17 \$ ainsi que les paiements directs au montant de 2 961.69 \$, tels que déposés aux archives municipales sous la cote **207-120**.

213-2026

AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA COMPENSATION FINANCIÈRE EXIGÉE
PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA LUTTE CONTRE LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS DANS LE
CADRE DU PROJET D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DU
CAMPING DE L'ANSE.

CONSIDÉRANT QUE le Camping de l'Anse a obtenu l'approbation d'une demande de financement du Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités pour la réalisation d'un projet d'adaptation aux changements climatiques, pour une contribution pouvant atteindre 669 780 \$, représentant jusqu'à 80 % des coûts admissibles ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet nécessite l'obtention d'une autorisation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère a établi qu'une compensation financière pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques est exigible en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère a transmis un avis de contribution financière fixant cette compensation à un montant de 18 775,41 \$, dont le paiement constitue une condition préalable à la délivrance de l'autorisation environnementale ;

CONSIDÉRANT QUE cette compensation est directement liée à la réalisation du projet financé par le Fonds municipal vert et constitue une dépense admissible au projet, selon les modalités de l'entente de financement, le cas échéant ;

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal autorise le paiement de la somme de 18 775,41 \$ au ministère des Finances du Québec,

conformément à l'avis de contribution financière émis par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ;

QUE cette dépense soit refacturée intégralement au Camping de l'Anse, puisqu'elle découle directement de la réalisation de son projet financé par le Fonds municipal vert ;

ET QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à effectuer le paiement et à signer tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

214-2026

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2026.

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Monsieur Yvan Côté à titre de maire suppléant pour les quatre prochains mois, soit septembre, octobre, novembre et décembre 2026.

215-2026

ATTRIBUTION D'UNE COMMANDITE POUR LE CLUB DE COMPÉTITION DE SKI DU MONT-ÉDOUARD POUR L'ANNÉE 2026-2027.

CONSIDÉRANT QUE le Club de compétition de ski du Mont-Édouard joue un rôle clé dans le développement des jeunes athlètes de la région en favorisant l'adoption de saines habitudes de vie, la discipline, le dépassement de soi et le plaisir dans la pratique du sport ;

CONSIDÉRANT QUE chaque année, près de 70 jeunes âgés de 6 à 21 ans, issus d'une quarantaine de familles, bénéficient d'un encadrement structuré au sein du club, leur permettant de développer des compétences qui dépassent largement le cadre du sport ;

CONSIDÉRANT QUE le Club de compétition de ski du Mont-Édouard contribue au rayonnement de la municipalité à travers la participation de ses athlètes à des compétitions de niveaux régional, provincial et national, ainsi qu'à l'organisation d'événements majeurs tels que des compétitions FIS, des Critériums provinciaux et la Coupe NORAM ;

CONSIDÉRANT QUE le Mont-Édouard, avec ses pistes homologuées par la Fédération Internationale de Ski, attire chaque année des camps d'entraînement et des compétitions d'envergure, générant des retombées positives pour la région ;

CONSIDÉRANT QUE le soutien des partenaires financiers, incluant la municipalité, est essentiel pour permettre au club de poursuivre sa mission et d'offrir des conditions d'entraînement optimales à ses jeunes athlètes ;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'attribuer une commandite au Club de compétition de ski du Mont-Édouard au montant de 500 \$, afin de soutenir ses activités, son développement et le rayonnement des jeunes athlètes pour l'année 2026-2027.

216-2026

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE CONCLURE UNE ENTENTE
AVEC LOGEMENT, INFRASTRUCTURES ET COLLECTIVITÉS CANADA (LICC)
EN VERTU DE LA LOI SUR LE MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF (LOI M-30).

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean a reçu, le 23 juillet 2026, une approbation de principe du gouvernement du Canada relativement au projet ATF-2622 – Stratégie d'accessibilité active du secteur du quai – Phase 1, dans le cadre du Fonds pour le transport en commun du Canada (FTCC) ;

CONSIDÉRANT QUE cette approbation prévoit une contribution financière fédérale pouvant atteindre 579 288 \$, représentant un maximum de 60 % des coûts admissibles du projet;

CONSIDÉRANT QUE la conclusion de l'entente de financement est une condition essentielle au remboursement des dépenses admissibles du projet ;

CONSIDÉRANT QUE, pour les projets réalisés au Québec dans le cadre du FTCC, une entente doit être conclue entre le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec et Logement, Infrastructures et Collectivités Canada (LICC), conformément aux exigences de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30) ;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean accepte l'aide financière accordée dans le cadre du Fonds pour le transport en commun du Canada (FTCC) pour la réalisation du projet ATF-2622 – Stratégie d'accessibilité active du secteur du quai – Phase 1 ;

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de conclure, dans les meilleurs délais, l'entente requise avec Logement, Infrastructures et Collectivités Canada (LICC) afin de permettre la signature de l'entente de financement avec la Municipalité ;

QUE le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à cette démarche ainsi que l'entente de financement, lorsque toutes les autorisations requises auront été obtenues.

217-2026

Avis de motion et présentation du projet de règlement concernant le règlement
numéro 26-455 instituant un programme de crédit de taxes d'aide financière pour
les entreprises privées et abrogeant le règlement 26-453.

Avis de motion est donné par Monsieur Éric Thibeault que dans une assemblée ultérieure sera adopté le règlement numéro 26-455 instituant un Programme de crédit de taxes d'aide financière pour les entreprises privées et abrogeant le Règlement 26-453.

Dépôt et présentation du projet de règlement numéro 26-455 instituant un Programme de crédit de taxes d'aide financière pour les entreprises privées et abrogeant le Règlement 26-453, en séance tenante par Monsieur Éric Thibeault.

218-2026

Avis de motion et présentation du projet de règlement concernant le règlement
numéro 26-456 sur la gestion contractuelle.

Avis de motion est donné par Monsieur Yvan Côté que dans une assemblée ultérieure sera adopté le règlement numéro 26-456 sur la gestion contractuelle.

Dépôt et présentation du projet de règlement numéro 26-456 sur la gestion contractuelle, en séance tenante par Monsieur Yvan Côté.

219-2026

OCTROI D'UN MANDAT AU GROUPE EURÊKO! POUR LA VÉGÉTALISATION
DES RIVES DU SAGUENAY - SECTEUR EST DU CAMPING MUNICIPAL DE
L'ANSE-SAINT-JEAN.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean s'est vu accorder une aide financière par le Fonds d'action Saint-Laurent (FASL), dans le cadre du Programme de restauration dans les aires marines protégées du Saint-Laurent (PAMP), pour la réalisation d'un projet de végétalisation de terrains municipaux situés en bordure des rives du Saguenay ;

CONSIDÉRANT QU'une entente doit être conclue entre le Fonds d'action Saint-Laurent (FASL) et la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean, prévoyant une contribution financière maximale de 116 768 \$ pour la réalisation de travaux devant être complétés au plus tard le 31 mars CONSIDÉRANT QUE les travaux de végétalisation concernent le secteur est du camping municipal et comprennent principalement la plantation d'arbustes ainsi que l'aménagement de quelques îlots d'arbres adaptés aux conditions du milieu ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme à vocation sociale et environnementale Groupe Eurêko! a déposé une offre de services et possède une expertise reconnue dans la réalisation de nombreux projets de verdissement et de restauration écologique à l'échelle régionale ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité ZIP Saguenay-Charlevoix, organisme de concertation et d'action voué à la protection et à la mise en valeur des écosystèmes aquatiques, agira à titre de partenaire dans la réalisation du projet ;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal octroie au Groupe Eurêko! le mandat relatif à la végétalisation des rives du Saguenay dans le secteur est du camping municipal, pour un montant de 114 736 \$, conformément à la soumission Ê-S-090626-C datée de juin 2026, et qu'une somme de 2 032 \$ soit consacrée à des activités de sensibilisation citoyenne en lien avec le projet, le tout étant réalisé dans le cadre du Programme de restauration dans les aires marines protégées du Saint-Laurent (PAMP) du Fonds d'action Saint-Laurent, pour une contribution financière totale maximale de 116 768 \$;

QUE la directrice générale, greffière-trésorière, soit autorisée à agir à titre de personne-ressource pour ce projet et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette entente et à la réalisation du mandat.

220-2026

OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À APICA
CONSULTANTS POUR UNE ÉTUDE DE LA STATION DE POMPAGE D'EAU
POTABLE SITUÉE AU 61, RUE DES CÔTEAUX.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean souhaite réaliser une étude technique visant la mise à niveau de la station de pompage d'eau potable située au 61, rue des Côteaux ;

CONSIDÉRANT QUE cette étude permettra notamment d'évaluer l'ajout d'une nouvelle pompe pour le puits P-2B, l'ajout d'une pompe incendie, le remplacement de l'analyseur de chlore, la distribution électrique, les éléments de contrôle ainsi que l'ajout d'une pompe de surpression ;

CONSIDÉRANT QUE la firme APICA Consultants a déposé une offre de services professionnels datée du 13 juillet 2026 pour la réalisation de cette étude, au montant forfaitaire de 7 000,00 \$, plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la valeur du contrat permet son attribution de gré à gré conformément aux dispositions du Règlement de gestion contractuelle no 24-432 de la Municipalité ;

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à la majorité des membres du conseil ayant participé au vote que le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels de APICA Consultants pour la réalisation de l'étude de mise à niveau de la station de pompage d'eau potable située au 61, rue des Côteaux, au montant forfaitaire de 7 000,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE cette dépense soit imputée au projet financé par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) relativement à l'étude de la station de pompage, selon les disponibilités budgétaires ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à la réalisation de ce mandat.

Déclaration d'intérêt : Monsieur Éric Thibeault déclare avoir un intérêt personnel à l'égard de la présente résolution, puisque son fils est à l'emploi de la firme APICA Consultants. Monsieur Thibeault s'est retiré des délibérations et n'a pas participé au vote sur la présente résolution.

221-2026

OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À LA FIRME CÔTÉ JEAN ET ASSOCIÉS POUR LA MODIFICATION DES TIGES D'ANCRAGE DES QUAIS FLOTTANTS MUNICIPAUX.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit apporter des modifications aux tiges d'ancrages des quais flottants municipaux afin de faciliter leur retrait et leur mise en place ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Côté Jean et Associés est déjà impliquée dans le dossier de réparation des quais flottants municipaux et possède une connaissance approfondie des ouvrages ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'offre de services professionnels déposée par cette firme ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut octroyer des contrats de gré à gré conformément aux dispositions du Règlement sur la gestion contractuelle numéro 24-432 ;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels de la firme Côté-Jean et Associés pour la conception des modifications aux tiges d'ancrage principales des quais flottants municipaux, au montant de 3 700 \$, plus taxes applicables ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à l'exécution de ce contrat.

222-2026

EMBAUCHE DE MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS HOUDE AU POSTE DE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS.

CONSIDÉRANT QUE la directrice des travaux publics en poste a informé le conseil municipal, au cours du mois de juin 2026, de sa décision de quitter ses fonctions ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette annonce, un processus d'affichage et d'appel de candidatures pour le poste de directeur des travaux publics a été réalisé en date du 9 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a procédé à l'analyse des candidatures et aux entrevues, et qu'il recommande l'embauche de M. Jean-François Houde ;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal procède à l'embauche de Monsieur Jean-François Houde au poste de directeur des travaux publics en date du 24 août 2026 et de mandater le maire et la directrice générale à signer le contrat d'embauche.

223-2026

AUTORISATION D'UTILISATION TEMPORAIRE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AU BÉNÉFICE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE POUR LE REMPLACEMENT DU PONCEAU P-02422 DU RUISSEAU PATRICE FORTIN SUR LA RUE DES CÔTEAUX.

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) planifie des travaux de remplacement du ponceau P-02422 du ruisseau Patrice Fortin, sur le territoire de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean ;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ces travaux, le MTMD sollicite la collaboration de la Municipalité afin d'obtenir une permission d'occupation et d'utilisation temporaires des parcelles des terrains désignées comme le « terrain 3 et 5 » (faisant partie des lots lot 6 146 197 et 6 146 198) identifiée au plan d'acquisition projet n o 154-22-0504 ;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation temporaire est strictement requise pour l'établissement d'un chemin de déviation d'utilité publique nécessaire à la réalisation sécuritaire des travaux pendant la durée du chantier ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère s'engage formellement à remettre le terrain dans son état initial ou dans un état équivalent à celui observé avant le début des interventions dès la fin des travaux ;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean accorde au ministère des Transports et de la Mobilité durable une permission d'occupation et d'utilisation temporaire (droits personnels) des parcelles des terrains 3 et 5, telle qu'illustrée au plan d'acquisition annexé à la demande ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean, tout document, entente ou formulaire requis pour donner plein effet à la présente résolution ;

QUE cette résolution entre en vigueur immédiatement.

224-2026

AUTORISATION DE RÉALISER LES TRAVAUX D'INSTALLATION DE FILS CHAUFFANTS SUR LES CONDUITES D'AÉRATION DES ÉTANGS AÉRÉS DU VILLAGE

CONSIDÉRANT QUE les conduites d'aération des étangs aérés du Village gèlent durant la période hivernale, ce qui entraîne l'arrêt des surpresseurs et compromet le bon fonctionnement du système de traitement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de fils chauffants constitue une solution durable pour prévenir cette problématique et assurer le maintien de l'aération durant toute la période hivernale ;

CONSIDÉRANT QUE le projet sera réalisé en deux phases afin de répartir les coûts des travaux, que ces deux phases seront exécutées en régie interne par les employés de la Municipalité et que la deuxième phase, comprenant l'installation des cinq (5) fils chauffants restants ainsi que l'enfouissement permanent des câbles d'alimentation électrique, sera prévue lors de la préparation du budget de l'exercice financier 2027 ;

CONSIDÉRANT QUE la première phase des travaux consiste à installer neuf (9) fils chauffants sur les quatorze (14) conduites d'aération ainsi qu'à réaliser les travaux électriques requis, pour un coût estimé de 14 399,32 \$, plus les taxes applicables ;

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal autorise à réalisation de la première phase des travaux d'installation de fils chauffants sur les conduites d'aération des étangs aérés du village au montant de 14 399.32 \$, plus taxes applicables ;

ET QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer les achats et à signer tout document nécessaire à la réalisation de la première phase de ce projet.

225-2026

DÉMARCHE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE BONIFICATION DE L'ANIMATION DANS
LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUE DU TERRITOIRE DE LA MRC DU FJORD-DU-
SAGUENAY.

CONSIDÉRANT QUE ces activités contribuent à renforcer la visibilité et l'attractivité des bibliothèques en tant qu'espaces vivants, dynamiques et accessibles à tous les publics, quel que soit leur âge ;

CONSIDÉRANT QUE le financement demandé permettra d'organiser des événements culturels et éducatifs, de diversifier les activités offertes et de promouvoir l'accès à la lecture, à la culture numérique et aux savoirs ;

CONSIDÉRANT QUE l'animation des bibliothèques favorise le développement des projets novateurs, tel que des ateliers créatifs, des programmes éducatifs et des initiatives de soutien à la lecture pour tous les âges ;

CONSIDÉRANT le dépôt des documents requis et l'approbation du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean ;

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la démarche de financement auprès de la MRC du Fjord, dans le cadre du programme de bonification de l'animation dans les bibliothèques publiques du territoire de la MRC, pour un montant maximal de 990 \$, au bénéfice de la bibliothèque de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean.

MOTION DE FÉLICITATION À MONSIEUR RAPHAËL MARCHAND ET SON
ÉQUIPE D'ULTRA-TRAIL DU FJORD DU SAGUENAY.

Le conseil municipal tient à féliciter Monsieur Raphaël Marchand ainsi que toute son équipe pour l'excellente organisation de l'Ultra-Trail du Fjord du Saguenay et pour leur contribution à la réussite de cet événement.

RAPPORT DES COMITÉS

Les conseillers font un rapport concernant l'avancement des dossiers suivants :

Monsieur Yvan Côté

Monsieur Côté soulève les problèmes liés à la circulation de scooters et de trottinettes sur la piste cyclable. Il demande la collaboration des parents afin de sensibiliser leurs enfants à l'importance de respecter les infrastructures municipales et de ne pas endommager les biens collectifs.

Monsieur Éric Thibeault

Monsieur Thibeault nous parle de la Régie incendie du Fjord. Ils ont fait une offre d'achat sur un camion de pompier au montant de 800 000 \$. Présentement le nombre de sorties est intervention est de 57.

Monsieur André Simard

Monsieur Simard abonde dans le même sens que Monsieur Yvan Côté et invite également les parents à sensibiliser leurs enfants à l'importance de respecter les règles, qui s'appliquent à tous.

Il invite la population à participer à L'Internationale Périphérique, festival de musique émergente et alternative, qui se tiendra les 13, 14 et 15 août au Mont-Édouard.

Il invite également la population à assister à l'assemblée générale annuelle spéciale de la Société de développement de L'Anse-Saint-Jean, qui se tiendra le 24 août 2026, à 19 h, dans la salle du conseil municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

226-2026

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Yvan Côté propose la fermeture de la séance à 19 h 37.

Madame Annick Boudreault,
Directrice générale / Greffière-trésorière

Monsieur André Simard, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».